



Budget Participatif 2017

MAIRIE DE PARIS 

FAITES PARIS À VOTRE IDÉE

**VOUS VOULEZ DU SPORT
À TOUT MOMENT ?
PROPOSEZ UN SPORT'LIB' !**

**VOUS VOULEZ LUTTER
CONTRE LE GASPILLAGE ?
PROPOSEZ UN VÉLO'CAVORE !**

**TU VEUX T'ASSEOIR
COMME LES GRANDS ?
PROPOSE UN P'TIT BANC !**

LE BUDGET PARTICIPATIF, C'EST QUOI ?
C'est 100 millions d'euros par an,
consacrés à des projets imaginés
et votés par des Parisiens.

JUSQU'AU 21 FÉVRIER
Vous proposez vos idées, vos envies.

DE MARS À JUIN
Les projets déposés sont étudiés
par la Ville.

EN JUILLET
Les projets soumis au vote
sont dévoilés.

EN SEPTEMBRE
La Ville aide les porteurs de projets
à faire campagne.

DU 15 SEPTEMBRE AU 1^{ER} OCTOBRE
Les Parisiens votent pour
leurs projets préférés.

**PARIS BUDGET
PARTICIPATIF**

Sommaire

- Edito de Pauline Véron, adjointe à la Maire de Paris
- Le calendrier 2017 du Budget Participatif
- Mode d'emploi
- Depuis 2016 un budget participatif pour les écoles
- Quelques exemples de projets réalisés
- Bilan de l'édition 2016
- Les projets lauréats 2016
- Foire aux questions

Edito de Pauline Véron,

Adjointe à la Maire de Paris chargée de la démocratie locale, de la participation citoyenne, de la vie associative, de la jeunesse et de l'emploi.



Forte des expériences des éditions précédentes qui ont montré que Paris est une ville créative, solidaire et engagée, la 4e édition du budget participatif de Paris est lancée ce 24 janvier 2017.

Depuis 2014, le budget participatif permet aux Parisien.ne.s de décider de l'utilisation de 5 % du budget d'investissement de la ville, soit près de 500 millions d'euros sur la mandature. Méthode de gouvernance moderne et ouverte, le budget participatif est une déclaration de confiance faite aux habitants.

Le budget participatif est désormais bien installé dans le paysage parisien : en 2016, plus de 3 000 projets ont été proposés par les Parisien.ne.s et près de 160 000 habitants ont pris part au vote.

Comme en 2016, le montant consacré au budget participatif est de 100 millions d'euros, dont au moins **30 millions d'euros pour les quartiers populaires et 10 millions d'euros pour des budgets participatifs dans les écoles et les collèges.**

Deux nouveautés cette année : l'extension du budget participatif à la RATP, et la création d'un budget participatif des bailleurs sociaux.

Jusqu'au 21 février, les Parisien.ne.s pourront déposer leurs projets sur la plateforme numérique **www.budgetparticipatif.paris**. Ces projets seront ensuite étudiés par les services de la ville et les projets retenus seront soumis au vote des Parisien.ne.s du 15 septembre au 1^{er} octobre 2017.

Comme lors de l'édition 2016, une fois la phase de dépôt des idées terminée, les porteurs de projets semblables, par leur thématique ou leur localisation, seront invités à construire ensemble un projet commun.

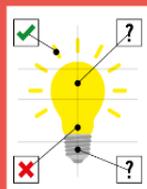
Je suis certaine qu'au cours de ces prochaines semaines, les Parisiens témoigneront une nouvelle fois de leur audace et de leur créativité en proposant de nombreux projets pour faire Paris à leur idée.

Le calendrier 2017 du Budget Participatif



**DU 24 JANVIER
AU 21 FÉVRIER**

Déposez vos projets ou associez-vous à des initiatives déjà proposées sur www.budgetparticipatif.paris



**DE MARS
À MAI**

Participez à des ateliers de co-construction de projets issus de propositions convergentes (même localisation, même thématique, etc.)



**DE MARS
À SEPTEMBRE**

Consultez les projets proposés, pendant que la Ville de Paris étudie leur faisabilité et leur coût



EN SEPTEMBRE

Votez pour vos projets préférés sur www.budgetparticipatif.paris ou dans des lieux de vote partout dans Paris



EN DÉCEMBRE

Le financement des projets lauréats est rendu possible par le vote du budget de la Ville au Conseil de Paris. Leur mise en oeuvre peut alors débuter en associant les porteurs de projets

#NOTREBUDGET

Mode d'emploi

Pour cette quatrième édition, les Parisiens proposeront leurs projets d'investissement, à l'échelle de Paris et/ou de leur arrondissement.



C'EST VOUS QUI PROPOSEZ, C'EST VOUS QUI DÉCIDEZ !



Vous avez un projet pour Paris ? Vous voulez une ville plus solidaire ? Un quartier plus vert ? La Mairie de Paris peut réaliser vos idées grâce au budget participatif.



Le budget participatif c'est quoi ?

La Mairie de Paris a décidé d'utiliser 100 millions d'euros pour vos projets.



> Vous proposez vos idées, vos envies.



> Vous choisissez les projets.



> La Mairie les réalise.



Qui peut participer ?

Tous les Parisiens : mineurs, adultes, Français, étrangers !

PARIS BUDGET PARTICIPATIF

1. PROJETS

2. VOTE

3. RÉALISATION

Depuis 2016, un budget participatif pour les écoles

Une enveloppe de 10 millions d'euros sera spécialement réservée aux écoles et aux collèges afin que dès le plus jeune âge, les petits Parisiens puissent prendre part à la vie de leur école et vivre ainsi une expérience concrète de citoyenneté. Dès le premier semestre 2017, les écoles et collèges volontaires se verront proposer un dispositif pédagogique adapté aux enfants et élaboré avec la communauté éducative.

En 2016 :

- 66 155 enfants ont voté dans leur école
- 294 écoles étaient volontaires
- Soit 83% des écoles élémentaires

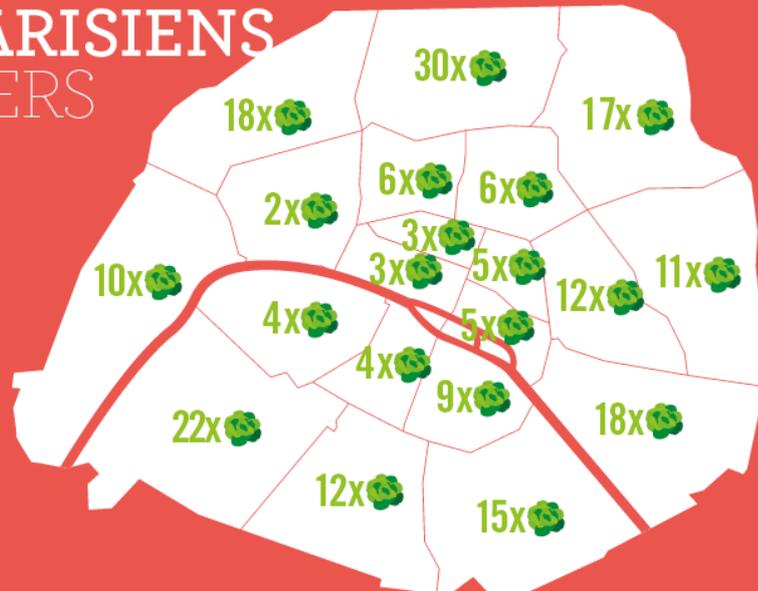


Quelques exemples de projets réalisés

VOUS AVEZ VOTÉ POUR DES POTAGERS DANS LES ÉCOLES PARIS L'A FAIT AVEC LES PARISIENS > 212 POTAGERS



Le détail des réalisations
sur budgetparticipatif.paris
#NOTREBUDGET



PARIS

VOUS AVEZ VOTÉ POUR DES MURS VÉGÉTALISÉS PARIS L'A FAIT AVEC LES PARISIENS > 40 MURS VÉGÉTALISÉS



Le détail des réalisations
sur budgetparticipatif.paris
#NOTREBUDGET



PARIS

déjà livrées en cours

VOUS AVEZ VOTÉ POUR DES FONTAINES À BOIRE DANS TOUT PARIS PARIS L'A FAIT AVEC LES PARISIENS

> 40 LIEUX
IDENTIFIÉS



Le détail des réalisations
sur budgetparticipatif.paris
#NOTREBUDGET



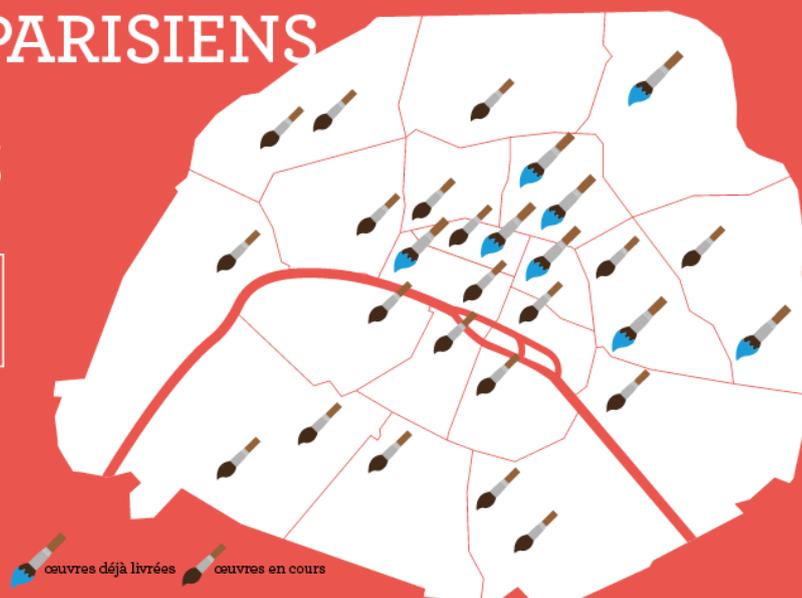
PARIS

VOUS AVEZ VOTÉ POUR PLUS D'ART DANS L'ESPACE PUBLIC PARIS L'A FAIT AVEC LES PARISIENS

> 28 LIEUX
IDENTIFIÉS



Le détail des réalisations
sur budgetparticipatif.paris
#NOTREBUDGET



PARIS

Bilan de l'édition 2016

2016 était la troisième édition du Budget participatif : les habitants ont proposé directement leurs idées pour Paris et pour l'arrondissement de leur choix. Après un examen technique et transparent des projets, les Parisiens ont été appelés aux urnes du 16 septembre au 2 octobre 2016.

En 2015, le Conseil de Paris a unanimement adopté la Charte du Budget participatif. Cette charte a précisé les grandes étapes du budget participatif : une phase d'émergence des projets à l'échelle de l'arrondissement ou de l'ensemble de Paris, une phase d'expertise, une phase de sélection et de présentation des projets soumis au vote, une phase de vote et une phase de réalisation des projets plébiscités.

Du 19 janvier au 19 février 2016, tous les Parisiens ont été invités à proposer leurs projets pour leur arrondissement ou pour l'ensemble de Paris – sans condition d'âge ou de nationalité – par l'intermédiaire de la plateforme en ligne d'idéation. Cette plateforme a accueilli plus de 45 000 visites pendant la phase de dépôt, et recueilli 3158 propositions, qui ont reçu plus de 1 700 commentaires et plus de 9 000 soutiens pendant 3 semaines.

Parmi les thématiques portées par les habitants : le cadre de vie (74% des propositions), l'environnement (34%) et la culture (29%). Près de 53% des projets soumis par les participants ont porté sur un arrondissement, 47% sur l'ensemble du territoire parisien. De nombreux projets témoignent de la volonté des Parisiens de rendre leur ville plus douce, plus inclusive, plus conviviale, de partager davantage l'espace public et de créer des dynamiques collectives permettant de mieux vivre ensemble.

Au printemps, les services de la Ville ont procédé à un examen attentif des projets. Ils ont vérifié leur faisabilité technique et juridique, ont évalué leur coût et ont regroupé certains projets similaires. Une commission s'est tenue dans chaque arrondissement, présidée par le ou la Maire, en présence d'élus, de représentants des conseils de quartiers et d'instances de démocratie locale. Pauline Véron a présidé la Commission parisienne qui associait des citoyens tirés au sort et qui a validé les projets parisiens soumis au vote.

Cette édition 2016 a ainsi permis une mobilisation collective exemplaire – porteurs de projets, conseils de quartiers, associations et collectifs de citoyens, mairies d'arrondissement, élus, services de la Ville, etc – faisant du Budget participatif la démonstration d'une nouvelle culture de l'action publique.

Les Parisiens se sont exprimés lors de la votation qui s'est déroulée du **16 septembre au 2 octobre 2016 : 11 projets Parisiens et 208 projets d'arrondissement ont été plébiscités.**

La participation des Parisiens au budget participatif 2016

Participation globale : 158 964 Parisiennes et Parisiens ont voté dont 66 155 votes dans le cadre du Budget Participatif des écoles

Participation totale : **environ 7% des Parisiens**

Les projets parisiens lauréats 2016

MAIRIE DE PARIS 

LES PROJETS LAURÉATS TOUT PARIS



1 DES ABRIS POUR LES PERSONNES SANS DOMICILE FIXE

5 000 000 €

Ce projet est issu d'une co-construction physique regroupant des propositions de 14 particuliers.

20 298 votes



2 PARIS PLUS PROPRE : + DE TOILETTES ET + DE TECHNOLOGIE AU SERVICE DE LA PROPRETÉ

2 000 000 €

Ce projet est issu d'une co-construction numérique regroupant des propositions de 11 particuliers et 1 association ou collectif.

16 232 votes



3 ALIMENTATION : DU GASPILLAGE AU PARTAGE

1 500 000 €

Ce projet est issu d'une co-construction numérique regroupant des propositions de 6 particuliers et 1 association ou collectif.

16 086 votes



4 + DE NATURE EN VILLE

4 500 000 €

Ce projet est issu d'un regroupement de propositions de 11 particuliers, 2 associations ou collectifs et d'1 conseil de quartier ou citoyen.

14 329 votes



5 RÉINVENTONS NOS PLACES DES QUARTIERS POPULAIRES !

3 500 000 €

Ce projet est issu d'un regroupement de propositions de 6 particuliers, 2 associations ou collectifs et d'un conseil de quartier ou citoyen.

8 784 votes



6 + DE VÉGÉTAL DANS LES QUARTIERS POPULAIRES

2 200 000 €

Ce projet est issu d'un regroupement de propositions de 8 particuliers et 2 associations ou collectifs.

8 081 votes

**BUDGET TOTAL :
30 000 000 € DONT 17 000 000 POUR LES**



LES PROJETS LAURÉATS TOUT PARIS



7 + DE COMMERCES DANS LES QUARTIERS POPULAIRES

2 500 000 €

Ce projet est issu d'un regroupement de propositions de 6 particuliers.

7679 votes



8 DES QUARTIERS POPULAIRES À ÉNERGIE POSITIVE

2 000 000 €

Ce projet est issu d'un regroupement de propositions de 13 particuliers et 2 associations ou collectifs.

7577 votes



9 ESPACES DE TRAVAIL PUBLICS

2 300 000 €

Pseudo : Fabrique d'architectures innovantes et responsables Type de déposant : autre Nom du collectif : feir

5537 votes



10 DES BOÎTES À JOUER ET DES LUDOTHÈQUES DANS LES ÉCOLES DES QUARTIERS POPULAIRES

1 000 000 €

Pseudo : Kirsty Type de déposant : association Nom du collectif : Jouer pour Vivre

4537 votes



11 AGIR EN FAVEUR DE LA VITALITÉ ASSOCIATIVE DES QUARTIERS POPULAIRES !

3 500 000 €

Ce projet est issu d'un regroupement de propositions de 6 particuliers, 11 associations ou collectifs et d'un conseil de quartier ou citoyen.

4133 votes

**BUDGET TOTAL :
30 000 000 € DONT 17 000 000 POUR LES**



Foire aux questions

Quel est le montant consacré au Budget Participatif depuis 2014 ?

En **2014**, 17,7 millions d'euros ont été consacrés au Budget Participatif. Les Parisiens ont pu choisir parmi 15 projets imaginés par la Mairie de Paris. Neuf projets, compris dans cette enveloppe, ont remporté les suffrages des Parisiens et sont donc actuellement en cours de mise en œuvre par les services de la Ville.

En **2015**, 180 projets d'arrondissement ont été votés pour un montant de 32,5 millions d'euros, et 8 projets parisiens pour un montant de 35,2 millions d'euros. 67,7 millions d'euros ont donc été consacrés au budget participatif.

En **2016**, 208 projets d'arrondissement ont été votés pour un montant de 64 millions d'euros, et 11 projets parisiens pour un montant de 30 millions d'euros. 94 millions d'euros ont donc été consacrés au budget participatif.

En **2017**, ce sont de nouveau **94 millions d'euros qui sont proposés (64 M€ pour les projets d'arrondissement et 30 M€ pour les projets parisiens)**

Quel est le calendrier de la procédure 2017 ?

- **Jusqu'au 21 février** : Déposez vos projets ou associez-vous à des projets déjà proposés sur www.budgetparticipatif.paris
- **De mars à juin**: Participez à des ateliers de co-construction de projets issus de propositions convergentes (même localisation, même thématique, etc.)
- **En juillet** : les projets soumis au vote sont dévoilés
- **En Septembre** : la Ville aide les porteurs de projets à faire campagne
- **Du 15 septembre au 1^{er} octobre** : Votez pour vos projets préférés sur www.budgetparticipatif.paris ou dans les lieux de vote répartis sur l'ensemble du territoire parisien
- **En décembre** : Le financement des projets lauréats est adopté lors du vote du budget de la ville par le Conseil de Paris. La mise en œuvre de ces projets lauréats par la Ville peut alors débuter. Les Parisien-ne-s qui les ont initiés ou qui s'y sont associés y seront associé-e-s.

Quels sont les critères de recevabilité des projets ?

Pour être recevable dans le cadre du Budget participatif, un projet doit :

- Relever de l'intérêt général (et ne pas présenter de caractère manifestement illégal, diffamatoire ou discriminant);
- Entrer dans le champ de compétence de la Ville ou du département de Paris ;
- Représenter une dépense d'investissement et ne pas générer de dépenses de fonctionnement trop importantes.

Quelle est la différence entre budget d'investissement et budget de fonctionnement ?

Le budget d'investissement correspond à toutes les dépenses ayant un **impact durable sur le patrimoine** de la collectivité. Ex : construction ou extension de bâtiments (gymnase, musée, etc.), développement de services numériques, mise en valeur de l'espace public.

Le **budget de fonctionnement** correspond aux dépenses nécessaires à la gestion courante des services. (Ex : rémunération des personnels, fournitures diverses, aides sociales, etc.).

Quelle est l'enveloppe du budget d'investissement dédiée au budget participatif sur la mandature ?

5 % du budget d'investissement, soit près d'un demi-milliard d'euros sur la mandature, est consacré au Budget Participatif.

Le Budget Participatif se décline à deux échelles :

- **Budget Participatif d'arrondissement**, cofinancé par la Mairie de Paris et la mairie d'arrondissement selon le principe suivant: pour 1 euro consacré au Budget participatif par les mairies d'arrondissement, la Mairie de Paris verse 2 euros au Budget participatif de l'arrondissement ;
- **Le Budget Participatif parisien** financé intégralement par la Mairie de Paris, pour les projets d'envergure parisienne.

Le montant annuel consacré au budget participatif est variable selon les années. Les Maires d'arrondissement et la Maire de Paris se prononcent chaque année sur le montant qu'ils souhaitent consacrer au budget participatif de l'année suivante (dans la limite du montant total d'un demi-milliard d'euros sur la mandature).

En 2017, quelle est l'enveloppe du budget d'investissement dédiée au budget participatif ?

Cette année l'enveloppe dédiée au budget participatif est supérieure à **100 millions d'euros** (94 millions d'euro pour les projets parisiens et d'arrondissement, et 10 millions d'euros pour le budget participatif des écoles et des collèges)

C'est le budget 2018 qui est engagé. Les projets qui remporteront le vote en 2017 pourront donc être réalisés à partir de 2018.

Tous les arrondissements sont-ils concernés ? Le sont-ils à la même hauteur ?

Tous les Maires d'arrondissement peuvent dédier, chaque année, une part de leur budget d'investissement qu'ils souhaitent consacrer au budget participatif.

En 2016 et en 2017, les 20 Maires d'arrondissements se sont engagés dans la démarche du budget participatif. Les montants de chaque budget participatif d'arrondissement en 2017 sont les suivants :

Arrondissement	Budget Participatif d'arrondissement
1 ^e	157 650
2 ^e	1 205 496
3 ^e	1 735 200

4 ^e	1 532 700
5 ^e	869 400
6 ^e	819 900
7 ^e	900 000
8 ^e	1 166 400
9 ^e	1 822 809
10 ^e	3 360 427
11 ^e	4 666 876
12 ^e	4 083 521
13 ^e	7 217 568
14 ^e	4 229 759
15 ^e	5 866 536
16 ^e	3 052 902
17 ^e	3 779 967
18 ^e	6 781 665
19 ^e	5 800 001
20 ^e	5 269 6624
Total	64 318 440

Sur quel site internet s'effectuent le dépôt et le vote des projets ?

Le dépôt des projets, les commentaires de projets, l'association à des projets déjà déposés, le vote et le suivi des projets lauréats s'effectuent sur un site unique : www.budgetparticipatif.paris

D'où proviennent les projets soumis au vote ?

Les projets qui seront soumis au vote en septembre 2017 sont issus des projets déposés par les Parisiens (sans limite d'âge, ni de nationalité) sur le site <http://www.budgetparticipatif.paris> entre le 24 janvier et le 21 février 2017.

Les projets peuvent être localisés dans un arrondissement ou pensés à l'échelle de la Ville. Dans certains cas, lorsque les projets sont similaires ou proches, ils peuvent être construits collectivement. Ainsi, certains projets soumis au vote ont été élaborés à partir des propositions de plusieurs Parisiens (individuels ou collectifs).

Des ateliers de co-construction permettent d'élaborer des projets collectifs :

- Ateliers en présentiel pour les projets d'arrondissement
- Ateliers en présentiel ou numériques sur le site www.budgetparticipatif.paris pour les projets parisiens

J'ai voté au Budget Participatif 2016, où en sont ces projets ? Comment être informé du suivi de la mise en œuvre des projets 2016 ?

Le démarrage de la réalisation des projets votés en 2016 était conditionné au vote du budget de la ville lors du conseil de Paris de décembre 2016. Ce vote a eu lieu. La réalisation des projets retenus peut démarrer ; elle fera l'objet d'une information régulière diffusée sur le site www.budgetparticipatif.paris

MAIRIE DE PARIS 

FAITES PARIS À VOTRE IDÉE

**VOUS VOULEZ DU SPORT
À TOUT MOMENT ?
PROPOSEZ UN SPORT'LIB' !**

**VOUS VOULEZ LUTTER
CONTRE LE GASPILLAGE ?
PROPOSEZ UN VÉLO'CAVORE !**

**TU VEUX T'ASSEOIR
COMME LES GRANDS ?
PROPOSE UN P'TIT BANC !**

LE BUDGET PARTICIPATIF, C'EST QUOI ?

C'est 100 millions d'euros par an,
consacrés à des projets imaginés
et votés par des Parisiens.

JUSQU'AU 21 FÉVRIER

Vous proposez vos Idées, vos envies.

DE MARS À JUIN

Les projets déposés sont étudiés
par la Ville.

EN JUILLET

Les projets soumis au vote
sont dévolés.

EN SEPTEMBRE

La Ville aide les porteurs de projets
à faire campagne.

DU 15 SEPTEMBRE AU 1^{ER} OCTOBRE

Les Parisiens votent pour
leurs projets préférés.



PARIS BUDGET
PARTICIPATIF

DÉPOSEZ VOS PROJETS DU 24 JANVIER AU 21 FÉVRIER SUR BUDGETPARTICIPATIF.PARIS

QUOI ?

Le projet doit être utile aux Parisiens. Il peut concerner votre quartier, votre arrondissement ou tout Paris. Il peut parler de sport, de culture, de solidarité, de propreté, d'environnement... Mais surtout, ce doit être un investissement, par exemple un équipement, un aménagement sur l'espace public, ou même une application, qui n'entraîne pas ou peu de dépenses pour son fonctionnement, au quotidien. A savoir également, un coup de pouce sera donné aux projets situés dans les quartiers populaires.

QUI ?

Tous les Parisiens peuvent y participer : enfants, adultes, Français, étrangers.

COMMENT ?

En déposant votre idée sur budgetparticipatif.paris. Vous pouvez aussi suivre, commenter ou enrichir un projet proposé par d'autres habitants, des associations ou des collectifs. Un projet construit collectivement a plus d'atouts pour réunir des votes et se concrétiser ! La liste, la carte et l'état d'avancement des projets lauréats 2014, 2015 et 2016 sont présentés sur www.budgetparticipatif.paris : cela peut vous inspirer !

VICTOR ET CAMILLE
VEULENT S'ASSEOIR
COMME LES GRANDS.
ILS PROPOSENT LES
P'TITS BANCS

EN SAVOIR PLUS ?

Venez nous rencontrer dans nos locaux du 19^e arrondissement. Pour prendre rendez-vous, contactez-nous sur budgetparticipatif@paris.fr.

Des permanences sont aussi organisées dans les mairies d'arrondissement. Toutes les dates sont dans la rubrique « Agenda » du site.



MAIRIE DE PARIS 

SUR BUDGETPARTICIPATIF.PARIS
**FAITES PARIS
À VOTRE IDÉE**

AMÉLIE, ANAÏS ET PAULO
VEULENT DU SPORT
À TOUT MOMENT.
ILS PROPOSENT LE
SPORT'LIB



**DÉPOSEZ VOS PROJETS
DU 24 JANVIER AU 21 FÉVRIER**



© MURIEL GAGAT & JEAN-LOUIS GABRIAT / MAIRIE DE PARIS